

REGLEMENT RONDE DES CHATEAUX 2023

1 – ORGANISATION

1.1 La RONDE DES CHÂTEAUX est organisée par :

Association LA RONDE DES CHATEAUX 4 place de l'église 03210 AGONGES

Identification R.N.A. : W032002165 avec une affiliation à la FNSMR

Adresse mail : contact@laronedeschateauxagonges.fr

Site Web : <http://www.laronedeschateauxagonges.fr/> - Tél. 0687259913

1.2 : La RONDE DES CHATEAUX se déroulera le samedi 16 septembre 2023 à partir de 14h00

à 14h00 pour la course n°1 - 14h30 pour la course n°2 - à 14h45 pour la course n°3 et 4

2 – Participation

Les catégories d'âges pour participer sont celle de la FFtri

Course n°1 : nés entre 2008 et 2013

Course n°2 : nés en 2005 et avant

Course n°3 : nés en 2007 et avant

Course n°4 : nés en 2005 et avant

Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire elle devra être complétée et dûment signée par un parent pour pouvoir participer

Si la course est faite par équipe, les équipes sont composées d'un coureur à pied et d'un vététiste et peuvent être mixtes.

La catégorie des équipes est déterminée par l'âge du coureur le plus jeune (Sauf Cadet – Junior – Espoir, où l'âge du plus âgé sera pris en compte)

3 – Inscription :

- **Inscription en ligne à privilégier sur le site : www.laronedeschateauxagonges.fr/**

- **Sans coût supplémentaire jusqu'au 15/09/2023 à 20h00**

PAS D'ENGAGEMENTS PAR COURRIER

- Montant de l'engagement :

Run and Bike (N°2) : 20 € par équipe

Vétathlon par équipe (N°3) : 20 € par équipe

Vétathlon individuel (N°4) : 10 €

Enfants (N°1) : Gratuit

Engagement de dernière minute possible sur place: supplément de 5 euros (par personne).

Ils ne seront plus acceptés à moins d'une heure avant le départ.

Pas d'engagement par mail

- **le nombre de participants est limité dans chaque course à :**
 - 40 équipes course 1
 - 60 équipes course 2
 - 130 équipes course 3
 - 80 coureurs individuels course 4

4- Certificat médical :

RAPPEL IMPORTANT CERTIFICAT MEDICAL OU LICENCE

- Les Licenciés FFA- FFC- FF Tri- UFOLEP-FSGT (sous conditions) : La photocopie de la licence est à joindre obligatoirement à l'inscription et présenter lors du retrait des dossards.

Certaines licences se terminent au 31/08/2023 si le concurrent n'a pas sa nouvelle licence, il devra fournir le certificat médical qui lui a permis de renouveler sa licence.

- Pour la course 1 (run & bike) et 3 (vétathlon individuel) ou 2 si le concurrent ne court pas dans la discipline de sa licence.
- Les licenciés FFA devront fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique du VTT ou vélo en compétition
- Les licenciés FFC devront fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition.
- Sur Les licences UFOLEP devra apparaître VTT/ Cyclisme – Course à pied
- Sur les licences FSGT devra apparaître VTT/Cyclisme – Course à pied ou Multisports

Pour les non-licenciés

- Non licenciés : certificat médical de moins d'un an obligatoire précisant suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008 la mention « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et (ou) à la pratique du VTT en compétition** » photocopie à joindre impérativement à l'inscription qui sera conservé pendant un an par les organisateurs
- Pour les mineurs pas d'obligations de fournir un certificat médical, mais il faudra fournir un questionnaire relatifs à la santé du sportif mineur rempli pour une partie par lui et l'autre partie par les parents.

MERCI DE PRENDRE VOS DISPOSITIONS DES MAINTENANT

Toute personne qui ne sera pas en règle avec ce règlement se verra refuser l'attribution d'un dossard.

5 - Assurances :

- L'organisation a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande de l'autorisation administrative. Elle recommande fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police Individuelle Accident. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou de défaillance due à l'état de santé d'un concurrent.

Nota : L'Association organisatrice est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par la FNSMR auprès de GROUPAMA sous le contrat n° 4148008 E0002 et **41505853M** en garantie complémentaire

Contrainte sanitaire : Pendant toute la durée de la compétition les sportifs devront restés dans la zone leur étant réservée hors contact avec le public.

6 - Ravitaillements :

Les concurrents sont en autonomie mais des postes de ravitaillements sont prévus sur les circuits.

- 1 pas de ravitaillement sur le circuit Course à pied (remise à chaque coureur d'une bouteille d'eau u retrait des dossards)
- 3 sur le circuit Rune and Bike au lieu dit le Breuron (38), au lieu dit la Pommeraye(41), au lieu dit Praingy (50) **bouteille d'eau uniquement** – Pour le reste les coureurs seront en autonomie complète.
- 1 poste de ravitaillement à proximité du parc à vélo (bouteille d'eau uniquement et barres énergétiques)

7- Parcours:

- Les quatre parcours sont fléchés :
 - **parcours n°1 course à pied en vert**
 - **parcours VTT en bleu**

- **Parcours Run and Bike en Rouge**
- **parcours n°2 course à pied (vétathlon) en violet**

- Les concurrents doivent se conformer à l'itinéraire indiqué.
- Les différents parcours empruntent des domaines privés que seul les concurrents et les organisateurs sont autorisés à emprunter.
- Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits.
- Les concurrents ne doivent emprunter que les axes goudronnés autorisés par l'organisation.
- La circulation n'est pas interdite sur le parcours pendant la durée de la course.
- Les coureurs doivent respecter le code de la route.
- L'environnement naturel, les domaines privés et publics empruntés doivent être respectés, les emballages des compléments alimentaires et boissons ne doivent pas être abandonnés au long du parcours.
- Tout manquement pourra entraîner l'exclusion du concurrent et de l'équipe.

8 – Matériel et consigne de course:

- Le port du casque VTT avec jugulaire attachée est obligatoire tout au long de l'épreuve de VTT.
- Pour la course n°1 et course n°4 (Run & Bike), le port du casque VTT avec jugulaire attachée est obligatoire pour chaque équipier.
- Les équipes ne respectant pas ce point seront bloquées par les organisateurs.
- **Le Dossard sera porté sur la poitrine et fixé avec 4 épingles pour les 2 équipiers du Run and Bike, les enfants et le coureur à pied du vétathlon.**
- **La plaque VTT sera fixée avec les liens fournis sur la potence du VTT de façon à faciliter la lecture du n° par les organisateurs.**
- **Les dossards et la plaque VTT devront être restitués à la fin de la compétition. Toute non restitution sera facturé 5 euros. (sauf conditions sanitaires spéciales)**
- L'utilisation de tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant est interdit sur les course n° 1, 2 et 4
- **L'utilisation d'un VTT à assistance électrique est autorisée sur la course n°3 (vétathlon par équipe) mais fera l'objet d'un classement scratch séparé uniquement. L'équipe devra le signaler à l'engagement sous peine de se voir exclure de la compétition.**

9 – Parc à vélos

- Un parc à vélos sera à la disposition des concurrents et tous les vélos devront être en place 15 mn avant chaque course.(sauf course 1)
- Le concurrent ne pourra y prendre que le vélo portant son numéro de dossard.
- L'organisation décline toute responsabilité concernant le matériel déposé dans l'enceinte du parc à vélos. Toutefois, il est possible de laisser quelques affaires personnelles clairement identifiées dans cette enceinte, et qui seront récupérées à la fin de l'épreuve.

10 Pointage et transition entre équipier :

- Un pointage temps se fera sur la ligne d'arrivée à chaque passage de relais qui se fera à l'intérieur du parc à vélos.
- Pour les course n°2 et n°3, le vététiste attendra dans la zone dédiée devant son vélo posé sur le support que le coureur à pied vienne lui taper dans la main. Le relais passé Il ne pourra monter sur son vélo qu'à la sortie du parc à vélos.
- A son retour le vététiste descendra de son vélo au niveau de la ligne d'arrivée avant de rentrer à pied dans le parc à vélo.
- **Course n°2 : il repart avec son équipier sur le parcours run and bike avec lequel il reste en binôme jusqu'à la fin de la zone délimitée (entrée parc château). Changement de vélo autorisé à condition de transférer la plaque VTT fourni par l'organisation.**
- Course n°3 : il passe le relais à son équipier qui repart sur la boucle de 2km de course à pied.

- Course n° 1 et n°2 (run & Bike) reconstitution du binôme pour le passage de la ligne d'arrivée.

10 – Classement et récompenses :

- il sera établi un classement dans chaque catégorie : féminine, masculine et mixte.
- Les trois premiers au scratch seront récompensés ainsi que le premier de chaque catégorie sans cumul des récompenses
- Remise des récompenses à partir de 17h45 avec un protocole très strict et simplifié

10 – résultats :

- Les résultats complets seront affichés le samedi au fur et à mesure de leur édition.
- Classements disponibles sur : www.larondedeschateauxagonges.fr/

11 – Image :

- Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V., vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant les épreuves.

13 – points divers :

- En cas de danger immédiat, les athlètes pourront utiliser leurs moyens de communication pour alerter les secours.
- Il prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue
- Le parcours de la course, dans les horaires des compétitions, est réservé uniquement aux compétiteurs de la course concernée. Les autres athlètes ne peuvent pas y circuler.
- L'accompagnement, le ravitaillement, l'assistance technique ou aide matérielle par des personnes extérieures à l'épreuve ou entre concurrents sur une épreuve individuelle sont interdits
- Il est interdit d'abandonner tout matériel hors de son emplacement dans l'aire de transition ou/et des points fixes prévus par l'organisation.

13 - Prestations :

- possibilités de vestiaires avec douches au stade route de Montilly
- Point de lavage pour les vélos.
- Collation à l'arrivée.
- Parking fléché face au stade route de Montilly